Le Maire de la Commune de Neuvecelle, Haute-Savoie,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la Voirie Routière ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la demande formulée par la Municipalité de Neuvecelle, d'organiser la rentrée scolaire du Lundi 2 Septembre 2024 en toute sécurité ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation des véhicules sur le chemin de Chez Duret, la partie en sens unique devant l'ESP;

## **ARRETE**

- Art. 1 Le Lundi 2 Septembre 2024 de 8h00 à 9h00 et de 16h00 à 17h00, la circulation des véhicules sera réglementée sur le chemin de Chez Duret, la partie en sens unique devant l'ESP: de l'intersection avec l'avenue de Lécherot jusqu'à l'intersection avec l'avenue d'Evian. La route sera fermée à la circulation temporairement. L'accès du bus scolaire et des riverains restera possible. La signalisation s'effectuera aux moyens de barrières et panneaux.
- Art. 2 La signalisation et le barriérage seront mis en place par les Services Techniques de la Commune de Neuvecelle.
- Art. 3 Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation et du barriérage correspondant à ces mesures.
- Art. 4 Toute transgression au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Art. 5 Ampliation du présent arrêté est transmise à :
- Madame la Commissaire de Police, CSP du Léman,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la CCPEVA,

Neuvecelle, le 26 août 2024.

Nadine WENDLING,

Maire de NEUVECELLE.

## ARRETE nº 2024-84:

Route fermée à la circulation

Chemin de Chez Duret la partie en sens unique devant l'ESP — Rentrée scolaire du Lundi 2 Septembre 2024 — La Municipalité de Neuvecelle